Stratégie et plan de travail ™
Septembre 2019

IPSAS®

l'International Public Sector Accounting Standard ®

Stratégie et Programme de travail pour 2019-2023

Diffuser des normes mondiales. Favoriser leur mise en œuvre.

IPSASB International Public Sector Accounting Standards Board®

Mission	Le Conseil des normes comptables internationales du secteur public® (IPSASB®) sert l'intérêt du public en élaborant des normes comptables de qualité supérieure et d'autres publications sur la préparation de l'information financière à usage général à l'intention des entités du secteur public du monde entier.
Résultats	Les normes de l'IPSASB faisant autorité sont : • les *Normes comptables internationales du secteur public*™ (IPSAS™) qui définissent les exigences concernant l'information financière en comptabilité d'exercice à communiquer dans les états financiers à usage général; • la norme IPSAS relative à la comptabilité de caisse. Les directives et autres publications de l'IPSASB ne faisant pas autorité comprennent : • le *Cadre conceptuel de l'information financière à usage général publiée par les entités du secteur public*; • les énoncés de pratiques recommandées (RPG) visant la préparation et la présentation d'informations financières à usage général; • des documents de travail et d'autres documents.
Répercussions	Les IPSAS™ permettent : • d'accroître la transparence en améliorant la comparabilité et la qualité de l'information financière, permettant ainsi aux utilisateurs d'évaluer la situation financière des entités du secteur public; • de renforcer la reddition de comptes en communiquant la nature et le montant des ressources contrôlées par les entités du secteur public ainsi que la manière dont elles sont utilisées, ce qui permet aux utilisateurs de demander aux gouvernements de rendre compte de leur gestion; • de contribuer à la communication de meilleures informations que les décideurs publics pourront utiliser pour poser des jugements et assurer la prestation de biens et services aux utilisateurs de manière efficiente.
Apport stratégique	Le groupe consultatif (CAG) de l'IPSASB est un forum qui regroupe 22 représentants d'organismes des secteurs public et privé ainsi que des particuliers qui sont intéressés ou touchés par les travaux de l'IPSASB, y compris ceux qui participent à la préparation, à l'audit ou à l'évaluation de rapports financiers du secteur public. L'interaction avec le CAG est un élément clé de la procédure officielle de l'IPSASB.
Surveillance	L'IPSASB définit ses normes conformément à une procédure officielle transparente. Ses activités de gouvernance et de normalisation sont supervisées par le comité sur l'intérêt public (PIC).
Structures et processus	Les structures et processus à l'appui des travaux de l'IPSASB sont facilités par l'International Federation of Accountants (IFAC).
Financement	L'IPSASB est financé en partie par l'IFAC, la Banque asiatique de développement, Comptables professionnels agréés du Canada, le New Zealand External Reporting Board et les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Zélande.

Copyright © février 2019 International Federation of Accountants (IFAC). Pour plus de renseignements sur les droits d'auteur, les marques de commerce et les permissions, reportez-vous à la page 25.

Stratégie et Programme de travail de l'IPSASB pour 2019-2023

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Préface 4

Considérations stratégiques — Les normes IPSAS et la gestion des finances publiques..... 6

Objectif et thèmes stratégiques de l'IPSASB pour 2019-2023..... 8

Programme de travail pour 2019-2023..... 11

Gestion de la mise en œuvre de la Stratégie et du Programme de travail pour 2019-2023..... 23

Préface

Ian Carruthers, Président de l'IPSASB

L'année 2018 marquait le 21e anniversaire du programme d'élaboration des *Normes comptables internationales du secteur public* (IPSAS). Au cours de cette période, le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) et son prédécesseur, le Comité du secteur public de l'International Federation of Accountants (IFAC), ont élaboré 42 IPSAS, trois énoncés de pratiques recommandées (RPG), une norme IPSAS relative à la comptabilité de caisse et le *Cadre conceptuel de l'information financière à usage général publiée par les entités du secteur public* (Cadre conceptuel). Ces documents, conjugués à l'introduction d'un cadre de gouvernance et aux importantes activités de sensibilisation menées par les membres de l'IPSASB et d'autres personnes associées à ses activités, ont progressivement permis à l'IPSASB de devenir l'organisme de normalisation mondial en matière d'information financière dans le secteur public.

Les toutes premières consultations sur la Stratégie et le Programme de travail de l'IPSASB menées en 2014, ainsi que l'achèvement du Cadre conceptuel au cours du deuxième semestre de 2014, ont marqué un tournant pour l'IPSASB. Ils ont en effet fondamentalement façonné les activités actuelles de l'organisation. Notre travail est aussi de plus en plus influencé par la mise en œuvre, au cours des dernières années, d'améliorations à notre nouveau cadre de gouvernance et de consultation, qui comprend le comité d'intérêt public (PIC) et le groupe consultatif (CAG). Le souci qu'ont ces deux groupes de l'intérêt public influe sur les travaux de l'IPSASB.

Il s'agit donc d'un moment charnière pour l'IPSASB, étant donné que le rythme et l'ampleur de l'adoption et de la mise en œuvre des normes IPSAS ont considérablement augmenté ces dernières années. Cette tendance devrait vraisemblablement se poursuivre. De fait, le nombre de gouvernements dans le monde qui auront adopté la comptabilité d'exercice devrait passer de 25 % en 2018 à 65 % d'ici la fin de 2023[1]. Nos normes et directives devront donc de plus en plus répondre aux exigences pratiques d'un groupe d'utilisateurs en forte progression.

La Stratégie de 2015 a inscrit nos travaux pour la première fois dans le contexte de la volonté de renforcer la gestion des finances publiques à l'échelle mondiale. À la suite des commentaires faits par les groupes concernés, l'IPSASB a axé ses travaux sur l'élaboration et le maintien des normes IPSAS. Lorsqu'il a choisi et délimité la portée des projets du Programme de travail actuel, l'IPSASB s'est efforcé de trouver un juste équilibre entre la prise en compte des principaux problèmes du secteur public et la poursuite de l'harmonisation avec les nouvelles normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Au fur et à mesure que l'IPSASB réalisait les projets approuvés en 2015, dont un certain nombre ont été achevés en 2018, notamment l'IPSAS 41, *Instruments financiers*, et l'IPSAS 42, *Avantages sociaux,* il a aussi examiné l'orientation à prendre pour la prochaine période de cinq ans, allant de 2019 à 2023, et en a discuté avec de nombreux groupes concernés, dont le CAG et le PIC.

À la lumière des commentaires recueillis lors des nombreuses activités de sensibilisation que l'IPSASB, ses conseillers techniques et ses anciens membres organisent collectivement et des commentaires formulés dans le cadre de consultations stratégiques officielles, comme les forums des normalisateurs dans le secteur public qui ont eu lieu en 2016 et 2017, les quatre tables rondes de l'IPSASB sur la Stratégie et le Programme de travail pour 2019-2023, en plus

[1] Source : *International Public Sector Financial Accountability Index, 2018 Status Report,* une initiative conjointe de l'International Federation of Accountants et du Chartered Institute of Public Finance & Accountancy. Le rapport d'étape se trouve à l'adresse suivante : www.ifac.org/ipsfai-2018-status?utm_source=IFAC+Main+List&utm_campaign=8cb562bfc4-EMAIL_CAMPAIGN_2018_11_02_03_28&utm_medium=email&utm_term=0_cc08d67019-8cb562bfc4-80411197.

des 53 réponses officielles reçues, l'IPSASB a confirmé qu'il devrait continuer à axer ses travaux sur l'élaboration et le maintien des IPSAS et d'autres directives sur la publication d'une information financière de qualité supérieure pour le secteur public. En outre, l'IPSASB a confirmé qu'il devrait continuer à mieux faire connaître les normes IPSAS et les avantages de l'adoption de la comptabilité d'exercice pour renforcer la gestion des finances publiques. Pour ce faire, il prévoit notamment collaborer avec des organismes mondiaux et régionaux pour mieux faire connaître les normes IPSAS auprès des organismes de réglementation financière, des agences de notation et des marchés. Toutes ces parties prenantes sont essentielles pour promouvoir systématiquement l'adoption et la mise en œuvre des IPSAS et leur respect. Toutefois, l'IPSASB a également reçu des avis et commentaires de divers groupes concernés qui l'ont invité à faire preuve de prudence lorsqu'il s'engage dans de nouveaux projets compte tenu de son programme de travail déjà chargé et ambitieux et à poursuivre l'important travail sur les projets propres au secteur public, notamment ceux visant les produits, les charges sans contrepartie et l'évaluation, tout en évitant de prendre des engagements excessifs. Le Conseil a donc décidé de n'ajouter que deux projets de plus à son programme de travail en ce moment : un projet visant les ressources naturelles et un examen de portée limitée de son cadre conceptuel. Toutefois, il favorisera également la recherche sur quatre autres sujets dans le but de faciliter la prise de décisions quant à l'ajout ou non de ceux-ci à son programme de travail ultérieurement.

Les commentaires soumis dans le cadre des tables rondes et les réponses obtenues lors des consultations sur la Stratégie et le Programme de travail pour 2019-2023 ont utilement contribué à façonner les modes de fonctionnement de l'IPSASB et ses priorités pour la période de cinq ans débutant en 2019 et joueront un rôle clé dans le renforcement de la gestion des finances publiques à l'échelle mondiale au cours des années à venir. Votre apport et votre soutien constants, ainsi ce que ceux de nos bailleurs de fonds et parties prenantes sont essentiels pour nous aider à façonner l'avenir des normes mondiales d'information financière du secteur public pendant cette période importante.

Ian Carruthers,
Président de l'IPSASB

Considérations stratégiques — Les normes IPSAS et la gestion des finances publiques

La gestion des finances publiques, au sens le plus large, est le système par lequel les ressources financières sont planifiées, affectées et contrôlées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'entité du secteur public, afin de favoriser et d'influencer la prestation efficiente et efficace des services publics.

Les citoyens sont touchés par les décisions en matière de gestion financière des gouvernements et des entités publiques. Dans de nombreuses administrations, le manque d'informations complètes et auditées sur les finances publiques reste un grand sujet de préoccupation, ce qui a des répercussions sur la reddition de comptes des gouvernements et la prise de décisions éclairées. De plus, les préoccupations à l'égard de la pérennité des principaux programmes gouvernementaux sont généralisées. Les répercussions à plus long terme de la crise de la dette souveraine et les autres défis que doivent relever les gouvernements (en particulier l'évolution démographique et le vieillissement de la population) soulignent le besoin urgent et continu de renforcer la qualité de la gestion financière des pouvoirs publics du monde entier.

Les normes comptables aident à améliorer la qualité de l'information financière, et ont donc le potentiel d'améliorer le processus décisionnel dans le secteur public. La complexité croissante des finances du secteur public, conjuguée au fait qu'une plus grande attention est accordée à la qualité de la gestion des finances publiques, a augmenté la demande de normes de qualité supérieure et de directives qui expliquent les modalités d'adoption et de mise en œuvre de ces normes. L'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS sont des mesures fondamentales que les gouvernements peuvent prendre pour renforcer l'information financière et la gestion des finances publiques, car des informations établies selon les normes IPSAS donnent un portrait complet de leur performance et de leur situation financière. De telles informations peuvent également faire avancer des initiatives de développement importantes du secteur public, comme celles liées aux Objectifs de développement durable des Nations Unies[2].

L'application des normes IPSAS facilite également la reddition de comptes des gouvernements et d'autres entités du secteur public à l'égard de leurs citoyens et renforce ainsi la stabilité, la viabilité et la responsabilité budgétaires à l'échelle mondiale. L'IPSASB s'engage donc à diffuser des normes comptables de haute qualité pour le secteur public afin de renforcer l'information financière. Ce faisant, le programme de normalisation de l'IPSASB peut contribuer à accroître la confiance des citoyens et des marchés financiers dans les institutions publiques, ce qui est essentiel à la stabilité économique et sociale.

Ces considérations stratégiques soulèvent un certain nombre de défis que l'IPSASB doit relever au cours de la période 2019-2023 :

- Des lacunes importantes subsistent dans sa documentation et ses normes propres au secteur public.
- Certaines normes IPSAS n'ont pas été actualisées en fonction de la dernière version de l'IFRS correspondante.

[2] La reddition de comptes et la transparence des gouvernements et des entités du secteur public quant à l'utilisation de leurs ressources, rendues possibles grâce à des informations financières de haute qualité, comme les IPSAS, peuvent améliorer la prise de décisions. En outre, cela peut être considéré comme une étape importante dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies; une initiative clé pour améliorer la société pour les générations futures dans le monde entier.

- La lisibilité des états financiers pour les utilisateurs néophytes et la société civile en général doit être améliorée.
- Faute des capacités nécessaires, de nombreuses administrations ne peuvent mener des projets de transition vers la comptabilité d'exercice, ce qui ralentit l'adoption et la mise en œuvre des IPSAS et réduit la conformité à ces normes. Il faut mieux promouvoir et appuyer l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS et de la comptabilité d'exercice, tant dans les différentes administrations qu'à l'échelle mondiale.
- La vision et les directives pour l'utilisation de l'information selon la comptabilité d'exercice pour renforcer la gestion des finances publiques doivent être développées de manière plus approfondie, tout comme les faits à l'appui de telles réformes.
- La façon dont l'IPSASB peut mieux aider les groupes concernés au cours des années à venir à contribuer activement à l'élaboration de ses normes et aux autres travaux en cours doit être examinée.

Ce sont ces défis qui ont façonné la Stratégie et le Programme de travail de l'IPSASB pour la période 2019-2023.

Objectif et thèmes stratégiques de l'IPSASB pour 2019-2023

L'IPSASB a adopté l'objectif stratégique global ci-après pour 2019-2023, fondé sur l'objectif de la période 2015-2018, afin de mieux cibler ses futurs travaux :

Renforcer la gestion des finances publiques dans le monde en favorisant l'adoption des normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice.

Cet objectif s'articule autour de deux grands axes d'action, qui sont tous deux d'intérêt public :

- *définir et maintenir des normes IPSAS et d'autres directives sur la présentation d'informations financières de qualité supérieure dans le secteur public;*
- *faire connaître les normes IPSAS et les avantages de l'adoption de la comptabilité d'exercice.*

Afin de pouvoir cibler ses travaux sur les grands axes d'action mentionnés précédemment, l'IPSASB articulera son Programme de travail autour de cinq thèmes stratégiques :

- les thèmes stratégiques A à C portent sur l'élaboration et le maintien des normes et d'autres formes de directives;
- les thèmes stratégiques D et E visent les activités de sensibilisation aux normes IPSAS et la promotion de leur adoption et de leur mise en œuvre. Ils visent aussi à mettre en valeur l'utilisation d'informations selon la comptabilité d'exercice et à préciser comment l'IPSASB compte influencer les travaux menés par d'autres organismes en vue de renforcer la gestion des finances publiques.

Définir et maintenir des normes IPSAS et d'autres directives sur la présentation d'informations financières de qualité supérieure dans le secteur public

Thème A : Définir des normes sur des questions propres au secteur public	À titre d'organisme mondial de normalisation de la comptabilité dans le secteur public au service de l'intérêt public, l'IPSASB ciblera la majeure partie de ses efforts sur ce thème afin de régler les principaux problèmes relatifs à la présentation de l'information financière qui sont propres au secteur public et qui ne sont pas déjà traités par les normes IPSAS. Le Cadre conceptuel servira de base pour régler ces questions difficiles. En outre, la politique de l'IPSASB qui vise à réduire les écarts inutiles avec les statistiques de finances publiques[3] sera aussi intégrée aux travaux menés pour ce thème. L'IPSASB estime qu'il s'agit du secteur clé qui peut lui permettre d'apporter une valeur ajoutée, puisque les questions relevant de ce thème n'ont pas été abordées par d'autres organismes de normalisation et qu'elles sont importantes pour les utilisateurs des états financiers du secteur public.

[3] L'IPSASB examine toutes les occasions de réduire les écarts inutiles avec les statistiques de finances publiques dans le cadre de tous ses projets d'établissement de normes et de directives. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le processus de l'IPSASB à ce sujet : *Process for Considering GFS Reporting Guidelines during the Development of IPSASs.*

Thème B : Poursuivre l'harmonisation avec les IFRS[4]	L'harmonisation avec les IFRS a été un pilier essentiel de l'élaboration des normes IPSAS depuis la création du programme en 1997. Dans bien des cas, les activités d'un gouvernement s'apparentent à celles d'une entreprise privée, de sorte que les citoyens et les groupes concernés puissent bénéficier de la présentation de rapports sur ces activités selon des référentiels d'information financière communs à l'échelle mondiale, lorsque cela est approprié. L'approche adoptée par l'IPSASB pour utiliser la documentation de l'IASB, lorsqu'elle est pertinente[5], lui permet, en tant que conseil principalement bénévole composé d'une petite équipe, d'élaborer des normes qui répondent efficacement aux besoins des utilisateurs du secteur public. Sa politique visant à réduire les écarts inutiles avec les statistiques de finances publiques s'applique également aux travaux relevant de ce thème.
Thème C : Élaborer des directives adaptées aux besoins élargis des utilisateurs en matière d'information financière	L'IPSASB reconnaît qu'en raison des spécificités du secteur public, les états financiers à eux seuls ne permettent pas toujours de répondre aux besoins des utilisateurs. Il a donc élaboré des lignes directrices de portée plus vaste sur l'information financière (Énoncés de pratiques recommandées 1–3[6]) lorsque des besoins particuliers d'intérêt public ont été recensés. L'IPSASB continuera de surveiller les besoins des utilisateurs, tout comme les questions émergentes dans le domaine de la présentation de l'information financière en général.

[4] Le terme «harmonisation» s'entend des processus officiels que suit l'IPSASB pour évaluer l'applicabilité des IFRS et/ou les exigences relatives aux statistiques de finances publiques lorsqu'il élabore des prises de position qui représentent fidèlement la substance économique des opérations dans le secteur public. Par ces processus, l'IPSASB vise à réduire les écarts inutiles entre ces sources d'information lorsqu'elles peuvent aussi être appliquées au secteur public.

[5] L'IPSASB examine aussi tous les documents pertinents de l'IASB dans le cadre de ses projets. Pour obtenir un complément d'information sur le processus de revue et de modification des documents de l'IASB de l'IPSASB, veuillez consulter : Process for Reviewing and Modifying IASB Documents.

[6] L'IPSASB a établi trois énoncés de pratiques recommandées (RPG), qui sont des prises de position sur les pratiques exemplaires dans le domaine de la préparation de rapports financiers à usage général (rapports financiers généraux), autres que des états financiers : [*disponibles en anglais seulement*] RPG 1, *Reporting on the Long-Term Sustainability of an Entity's Finances*; RPG 2, *Financial Statement Discussion and Analysis*; et RPG 3, *Reporting Service Performance Information*.

Faire connaître les normes IPSAS et les avantages de l'adoption de la comptabilité d'exercice

Thème D : Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS	Il est dans l'intérêt public de promouvoir et d'encourager l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS, car cela peut améliorer l'information financière du secteur public à l'échelle mondiale, accroître la transparence et fournir des informations qui contribuent à améliorer la prise de décisions dans l'intérêt des utilisateurs. L'IPSASB a donc une approche très dynamique de sensibilisation[7] qui lui permet d'amorcer un dialogue, à l'échelle mondiale, avec les groupes concernés sur l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS.
Thème E : Promouvoir les avantages de la comptabilité d'exercice pour renforcer la gestion des finances publiques	L'IPSASB est d'avis que l'utilisation d'informations financières établies selon la comptabilité d'exercice constitue la base d'une gestion efficace des finances publiques. Pour atteindre son objectif stratégique, l'IPSASB collabore avec d'autres groupes professionnels, des organismes régionaux et des organismes parraineurs en vue de mieux faire comprendre les avantages des normes IPSAS pour la gestion des finances publiques pour ce qui est de l'amélioration de la transparence, de la reddition de compte et des processus décisionnels.

[7] Les membres de l'IPSASB et son personnel mènent une stratégie réfléchie et dynamique de sensibilisation auprès des groupes concernés, notamment en faisant des exposés, en participant à des groupes de discussion et à des forums et en ayant recours à des webinaires et d'autres méthodes de communication électronique, afin de les informer au sujet de diverses questions techniques et de susciter un dialogue.

Programme de travail pour 2019-2023

Définir et maintenir les normes IPSAS et d'autres directives sur la présentation d'informations financières de qualité supérieure dans le secteur public

Les thèmes A, B et C ont trait au rôle central que joue l'IPSASB en tant qu'organisme de normalisation et c'est donc en fonction de ces thèmes que le Conseil a établi l'ordre de priorité des projets à entreprendre dans le cadre du Programme de travail pour 2019-2023.

Critères pour établir l'ordre de priorité des projets

Pour choisir des projets relevant de chaque thème, l'IPSASB a évalué une longue liste de projets possibles en fonction des critères ci-après, afin de déterminer ceux qui serviraient le plus l'intérêt public pour les utilisateurs :

1. *Prévalence* – Si le problème relatif à l'information financière est généralisé mondialement au sein des entités du secteur public.
2. *Conséquences* – Si le problème empêche les états financiers de fournir des renseignements utiles aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions.
3. *Urgence* – Si un nouveau problème a récemment pris de l'importance et doit donc être examiné à court terme.
4. *Faisabilité* – Si une solution techniquement valable au problème peut être élaborée dans un délai raisonnable, malgré les contraintes de ressources actuelles, et ce, sans nuire à l'achèvement d'autres projets.

L'IPSASB se sert des critères ci-dessus pour évaluer les nouveaux projets possibles. Il consulte les groupes concernés avant d'ajouter de nouveaux projets au Programme de travail. Les commentaires ainsi recueillis sont pris en compte conjointement avec les ressources dont dispose l'IPSASB et la nécessité d'établir un Programme de travail équilibré qui comprend des projets de complexité variable.

État du Plan de travail en décembre 2018

Figure 1: Calendrier prévu des projets de l'IPSASB en cours au 31 décembre 2018

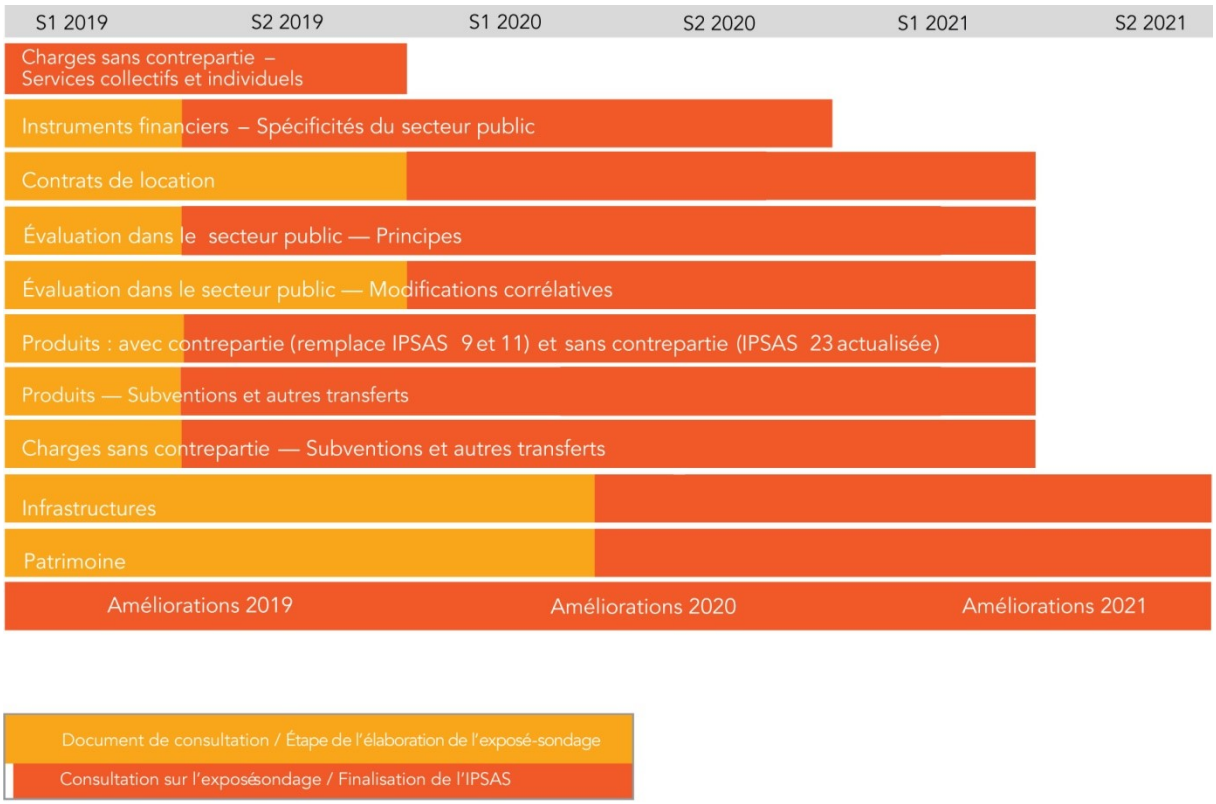

La figure 1 illustre les progrès prévus pour tous les projets en cours compris dans le Programme de travail de l'IPSASB en décembre 2018. Le progrès de chaque projet dépendra des décisions prises par l'IPSASB, des commentaires soumis par les parties prenantes[8] lors de chaque consultation et de la disponibilité du personnel. L'IPSASB examine les progrès réalisés par rapport au Programme de travail à chacune de ses réunions.

L'achèvement des projets du Programme de travail actuel permettra, à partir de 2019, d'entreprendre progressivement de nouveaux projets.

[8] Ce plan de travail suppose que le DC et l'ES ont une période de consultation standard de quatre mois et qu'aucun projet ne devra faire l'objet d'un nouvel exposé-sondage.

Thème A : Définir des normes sur des questions propres au secteur public

Récemment, l'IPSASB a surtout axé ses efforts sur l'élaboration de normes visant expressément le secteur public, car il s'agit là du principal sujet de préoccupation des utilisateurs.

Le Programme de travail actuel comporte un certain nombre de projets abordant des enjeux propres au secteur public qui sont en cours. Les voici :

Projets propres au secteur public qui sont en cours

- **Produits** — Les normes IPSAS en vigueur sur les produits des opérations avec contrepartie (IPSAS 9, Produits des opérations avec contrepartie directe et IPSAS 11, Contrats de construction) concordent avec les normes comptables internationales (IASB) qui ont été remplacées par l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. L'adoption de cette norme a donné l'occasion à l'IPSASB de remplacer ses normes. De plus, l'approche préconisée dans l'IFRS 15 a donné à l'IPSASB l'impulsion nécessaire pour revoir sa propre approche à l'égard des produits des opérations sans contrepartie et régler certains problèmes d'ordre pratique qui ont surgi lors de l'application de l'IPSAS 23, Produits des opérations sans contrepartie directe (Impôts et transferts).
- **Charges liées à des opérations sans contrepartie —** Ce projet se rattache à des secteurs qui sont parmi les plus importants des activités d'un gouvernement ou d'une entité du secteur public, comme les services individuels, dont l'enseignement et les soins de santé, et les services collectifs, dont le budget de la défense. Les opérations du secteur public dans ces secteurs ainsi que les subventions et les transferts qui donnent lieu à des charges sans contrepartie sont nombreuses et importantes sur le plan financier. L'absence de directives internationales sur la constatation et l'évaluation des charges sans contrepartie porte donc préjudice à l'intérêt public, car elle contribue à l'incohérence potentielle entre les rapports.
- **Évaluation du secteur public —** Traduire les principes relatifs à l'évaluation énoncés dans le Cadre conceptuel en vue d'obtenir des directives détaillées pour l'ensemble des normes IPSAS contribuera à garantir l'uniformité et la comparabilité. Établir un lien entre les exigences des IPSAS et celles énoncées dans les normes d'évaluation internationales et les statistiques de finances publiques permettra également d'obtenir des informations de meilleure qualité aux fins de l'établissement de politiques et facilitera l'évaluation de l'optimisation des ressources dans la gestion des actifs et des passifs du secteur public.
- **Patrimoine —** Fournir de l'information sur les biens patrimoniaux dans les états financiers sert l'intérêt public puisque cela favorise une gestion efficace et la préservation de ces biens pour les générations à venir.
- **Infrastructures —** Les citoyens comptent sur ces actifs qui occupent une place importante dans le secteur public. L'absence de directives précises sur la constatation et l'évaluation de ces actifs pose des difficultés pratiques aux préparateurs (en particulier ceux qui sont en voie d'adopter les normes IPSAS).

Nouveaux projets propres au secteur public ajoutés au Programme de travail pour 2019-2023

Tous les projets proposés pour le Programme de travail pour 2019-2023 ont été évalués en fonction des critères d'établissement de l'ordre de priorité et ont été soumis à de vastes consultations auprès des groupes concernés à l'échelle mondiale. Les deux projets ci-après ont été ajoutés au Programme de travail, car ce sont ceux qui servent le plus l'intérêt public et qui ont reçu le plus grand appui de ces groupes.

Ressources naturelles — De nombreuses administrations éprouvent des problèmes avec la comptabilisation des ressources naturelles dans le secteur public. Souvent, les gouvernements n'ont aucune idée de la valeur des ressources naturelles tant qu'elles ne sont pas extraites. Or les droits d'extraction des ressources sont souvent accordés préalablement à des tiers, qui profitent alors de leur exploitation. Du point de vue de l'intérêt public, il s'agit là d'une

question importante, particulièrement pour les pays dont l'économie est fondée sur l'exploitation des matières premières ou qui sont riches en matières premières, car la constatation et l'évaluation de ces actifs ont une incidence sur leur gestion et sur les avantages que tirent les citoyens de l'exploitation des ressources. L'étape de la délimitation de l'étendue du projet tiendrait compte non seulement des ressources extractives, mais aussi de la possibilité d'inclure les ressources naturelles au sens large, telles que l'eau, les phénomènes naturels et les espèces vivantes.

Examen de portée limitée du Cadre conceptuel — L'IPSASB a élaboré son propre cadre conceptuel, qui sert de fondement à ses futures activités de normalisation. L'IPSASB s'est inspiré des éléments pertinents du cadre conceptuel sur l'information financière de l'IASB pour finaliser son cadre conceptuel en septembre 2014. Comme le cadre conceptuel de l'IASB a été révisé récemment, on se demande s'il conviendrait de réviser aussi les aspects correspondants du Cadre conceptuel de l'IPSASB. Ce projet permettrait d'évaluer les changements apportés au cadre conceptuel de l'IASB et leur pertinence pour le secteur public. Dans le même temps, l'IPSASB évaluera aussi la nécessité de modifier ses documents en fonction des chapitres sur les éléments et la constatation dans les états financiers de son cadre conceptuel.

Nouveaux projets propres au secteur public dont la recherche initiale et la délimitation de l'étendue sont prioritaires

Certains membres de l'IPSASB se sont dits préoccupés par le nombre de projets proposés pour le Programme de travail pour 2019-2023. Ces préoccupations découlaient de la taille et de l'importance des projets en cours et de la nécessité de concentrer les ressources sur ces projets plutôt que d'en amorcer d'autres. L'IPSASB a examiné l'état d'avancement actuel et prévu de ses projets en cours et a décidé de ne pas ajouter les projets sur les taux d'actualisation et les informations différentielles au Programme de travail pour 2019-2023 pour l'instant. Il prévoit plutôt d'élaborer une approche en vue d'aider les groupes, comme les normalisateurs nationaux, à entreprendre des recherches initiales et à délimiter l'étendue des questions comptables importantes pour le secteur public avant de décider d'amorcer de nouveaux projets de l'IPSASB.

Cette approche permet d'approfondir en continu des sujets importants pour le secteur public tout en réduisant au minimum l'investissement direct de ressources de l'IPSASB au moment où il y a encore plusieurs de projets important propres au secteur public en cours. Les thèmes pour lesquels cette approche sera d'abord adoptée sont les suivants :

- l'information différentielle;
- les taux d'actualisation;
- la présentation d'états financiers dans le secteur public;
- les dépenses fiscales.

Les projets proposés dans le cadre de ce processus seront examinés lors des consultations visant le Programme de travail qui sont prévues à mi-parcours.

Thème B : Maintenir l'harmonisation avec les IFRS

L'IPSASB poursuivra les travaux visant à maintenir l'harmonisation avec les IFRS[9].

L'IPSASB est d'avis que l'harmonisation avec les IFRS sert l'intérêt public pour les raisons suivantes:

- **Approche et terminologie communes —** Il ne devrait pas y avoir de différences substantielles entre les principes et les résultats comptables des normes mondiales pour le secteur public lorsque la substance économique des opérations est la même.
- **Consolidations de groupe mixtes**[10] **—** Des différences entre les exigences contenues dans les normes coûtent cher à ceux qui appliquent les normes IPSAS lorsqu'il n'y a aucune raison propre au secteur public d'élaborer des traitements comptables différents. C'est donc dire que le coût de préparation d'états financiers consolidés pourrait être allégé en atténuant les différences inutiles.
- **Mobilisation des ressources —** Lorsque les opérations sont les mêmes dans les secteurs public et privé, il est logique que l'IPSASB s'inspire des pratiques exemplaires en matière d'établissement de rapports dans le secteur privé pour définir une norme harmonisée.

La publication de l'IPSAS 39, *Avantages du personnel*, et de l'IPSAS 41, *Instruments financiers*, illustre bien les travaux menés récemment par l'IPSASB en vue de poursuivre l'harmonisation avec les IFRS. Ces projets ont remplacé des versions antérieures des normes à la suite de modifications apportées aux normes IFRS connexes. L'IPSASB a également réalisé un certain nombre de projets d'améliorations mineures au cours des dernières années.

Voici les projets qui sont actuellement menés pour aider à assurer l'harmonisation avec les nouvelles IFRS à la suite de leur publication:

- Produits (IFRS 15);
- Contrats de location (IFRS 16).

En dépit de ces projets, certaines normes IPSAS sont toujours fondées sur les anciennes versions des IFRS. Au cours des prochaines années, l'IPSASB aura l'occasion de faire du « rattrapage » puisque le programme de travail de l'IASB pour 2017-2021 met l'accent sur l'achèvement de projets de normalisation à grande échelle, sans prévoir de nouveaux projets majeurs. L'IPSASB a cerné un certain nombre de projets possibles et les a classés selon qu'ils s'agissent de projets majeurs, de projets de portée limitée et d'améliorations mineures.

Dans le cadre de la gestion de son Programme de travail, et pour tenir compte de la perspective de parties prenantes partout au monde, l'IPSASB s'efforcera également :

- d'entreprendre des projets d'amélioration sur une base annuelle dans le but de régler divers problèmes relevés au sein des normes IPSAS en vigueur et d'intégrer des modifications mineures pertinentes apportées à la documentation de l'IASB;
- d'intégrer de nouveaux projets d'harmonisation de portée limitée, en tenant compte du temps et des ressources disponibles[11], ainsi que de l'ensemble des projets complexes visant des questions propres

[9] Lorsqu'il entreprend un projet d'harmonisation, l'IPSASB suit un processus rigoureux pour déterminer si les exigences des IFRS sont appropriées pour les opérations du secteur public. Il cherche notamment à déterminer si des directives propres au secteur public sont nécessaires, si les directives du secteur privé pertinentes peuvent s'appliquer au secteur public et si d'autres exemples ou orientations pour la mise en œuvre aideront à mettre en application les principes dans le secteur public.

[10] Les consolidations de groupe mixtes sont celles dans lesquelles le secteur public consolide les entités qu'il contrôle et qui appliquent les normes comptables du secteur privé, telles que les IFRS.

[11] L'IPSASB peut faire appel au personnel de normalisateurs nationaux, s'il est disponible, pour travailler à de tels projets d'harmonisation de portée limitée visant les IFRS.

au secteur public. L'IPSASB prendra en compte les avantages possibles pour l'intérêt public d'entreprendre des projets futurs particuliers en fonction des critères d'établissement des priorités et de l'équilibre global du Programme de travail;

- d'envisager des projets visant à réduire les écarts inutiles dans les secteurs suivants à mesure que du personnel et des ressources de l'IPSASB se libèrent:
  - IPSAS 18, *Information sectorielle* (mise à jour de l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels);*
  - IPSAS 20, *Informations relatives aux parties liées* (mise à jour de l'IAS 24, *Informations relatives aux parties liées* – 2009);
  - IAS 26, *Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite*;
  - IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.*

L'établissement d'un bassin de projets d'harmonisation donne à l'IPSASB la souplesse nécessaire pour utiliser ses ressources en vue de traiter les questions les plus pressantes pour le secteur public, lorsque les ressources appropriées sont disponibles[12].

Pour l'aider à orienter ses travaux dans le cadre du thème B et à progresser dans la mise en œuvre des projets d'harmonisation, l'IPSASB a élaboré un tableau de bord qui indique le degré de spécificité du secteur public pour chaque norme ainsi que le degré d'harmonisation avec l'IFRS correspondante. Ce document se trouve sur le site Web de l'IPSASB, (en anglais seulement) et est mis à jour par le personnel tous les trimestres. Le tableau permet à l'IPSASB et aux groupes concernés de comprendre le degré d'harmonisation de chaque norme.

Thème C : Élaborer des directives adaptées aux besoins élargis des utilisateurs d'information financière

L'IPSASB suivra l'évolution de la situation dans ce domaine plutôt que d'entreprendre des projets particuliers.

L'IPSASB a déjà élaboré les directives d'application facultative ci-après qui répondent aux besoins des utilisateurs en matière d'information financière générale qui ne sont pas satisfaits par des états financiers à usage général uniquement :

- RPG 1, *Reporting on the Long-Term Sustainability of an Entity's Finances*;
- RPG 2, *Financial Statement Discussion and Analysis*;
- RPG 3, *Reporting Service Performance Information*.

Compte tenu des priorités identifiées par les parties prenantes et vu ses ressources limitées, l'IPSASB a décidé d'axer ses efforts, pendant la première moitié de la période 2019-2023, essentiellement sur les questions propres au secteur public et, dans une moindre mesure, sur la poursuite de l'harmonisation avec les IFRS. Il a donc décidé de ne pas ajouter dans son Programme de travail pour la période 2019-2023 des projets se rapportant au thème C.

L'IPSASB surveillera plutôt attentivement l'évolution des formules de présentation plus descriptives de l'information financière. Plus précisément, il examinera l'état d'avancement des travaux relatifs à l'établissement de

[12] D'après ses expériences personnelles, l'IPSASB a démontré qu'il peut élaborer des directives qui cadrent avec les IFRS en investissant beaucoup moins de temps et de ressources que pour un projet visant strictement le secteur public. Par conséquent l'IPSASB estime qu'il peut travailler efficacement sur certains des grands thèmes susmentionnés pendant que les projets propres au secteur public font l'objet de consultations ou lorsqu'ils sont achevés sans que cela ait une grande incidence sur le Programme de travail ou le calendrier des projets prioritaires propres au secteur public.

rapports intégrés <IR>, à l'initiative du Corporate Reporting Dialogue et au projet de l'IASB sur une meilleure communication dans les rapports financiers. L'IPSASB déterminera s'il faut entreprendre des projets futurs visant ces initiatives en fonction de leur progression d'ici à la consultation de mi-parcours du Programme de travail prévue pour le début de 2021.

Mise en œuvre par étape des projets et bilan à mi-parcours sur l'avancement du Programme de travail

Les projets ajoutés sous le thème A et les travaux d'harmonisation avec les IFRS en cours dans le cadre du thème B seront amorcés progressivement à mesure que les projets en cours inscrits dans le Programme de travail prendront fin et que des ressources se libéreront. L'IPSASB entreprendra des phases de recherche initiale pour chaque nouveau projet, afin de s'assurer qu'il comprend bien l'étendue des questions intéressant le secteur public et les besoins en ressources, ainsi que les résultats escomptés, à savoir des normes ou des directives. Pour veiller à ce que l'IPSASB fonctionne dans l'intérêt de ses membres et des groupes concernés, il importe qu'il amorce cette phase avant de lancer des projets complets.

À la lumière de la progression des projets de l'IPSASB en cours, les deux nouveaux projets devraient commencer progressivement en 2019 et en 2020, comme le montre la figure 2. L'IPSASB décidera de l'ordre dans lequel les nouveaux projets seront lancés en fonction de son évaluation des priorités et des ressources disponibles à ce moment-là.

Figure 2 : Projets en cours et projets ajoutés au Programme de travail pour 2019-2023

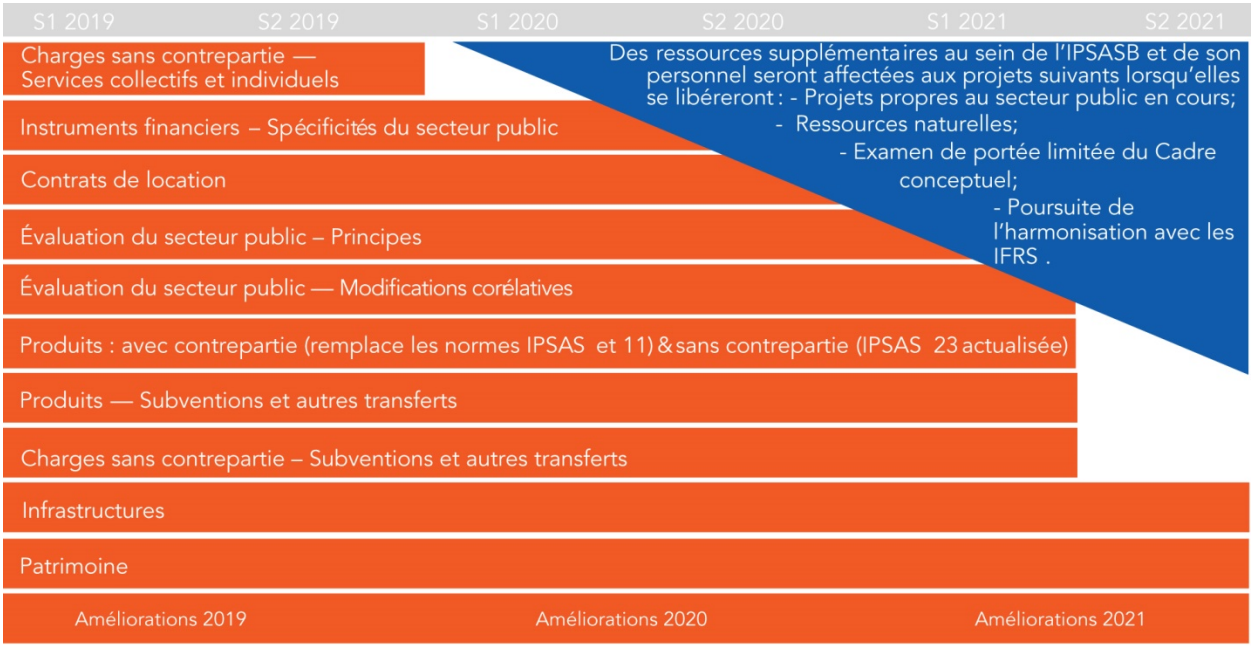

Même si la Stratégie et le Programme de travail devraient rester valides de 2019 à 2023, L'IPSASB sait que de nouvelles questions relatives à la présentation de l'information financière pourraient le forcer à revoir les priorités. L'IPSASB prévoit donc tenir des consultations publiques de portée limitée en 2021, afin de recueillir des avis et commentaires extérieurs pour l'aider à mener son propre examen en continue de ces questions.

Faire connaître les normes IPSAS et l'avantage de l'adoption de la comptabilité d'exercice

L'IPSASB estime que son rôle de promoteur de la mise en œuvre des normes IPSAS et de l'utilisation d'informations financières fondées sur la comptabilité d'exercice a des effets plus vastes puisqu'il est essentiel à la réforme de la gestion des finances publiques. Vu la complexité du paysage de la gestion des finances publiques et des limites de ses propres ressources, l'IPSASB est d'avis que le moyen le plus efficace de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS dans le cadre des projets de réforme de la gestion des finances publiques ainsi que de la généralisation des informations préparées selon la comptabilité d'exercice est de nouer des relations avec ceux qui œuvrent dans ce domaine et de s'associer à leurs travaux. L'IPSASB surveillera donc activement les travaux d'autres organismes dans le domaine de la réforme de la gestion des finances publiques et recherchera des occasions adaptées d'appuyer leurs travaux dans les enceintes internationales, régionales et locales par l'intermédiaire de ses membres, de ses conseillers techniques, de son personnel et de ses anciens membres.

Thème D : Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS

Le paysage de la réforme de la gestion des finances publiques au sein de chaque administration est complexe, et la transition vers la comptabilité d'exercice exige un programme de changements dans un certain nombre de secteurs différents, notamment les compétences et les capacités professionnelles, les systèmes et les contrôles internes, ainsi que les processus et exigences en matière de communication des opérations. Pour ce faire, il faut le concours de différents groupes, ayant différentes compétences et expertise, à diverses étapes et à divers niveaux tout au long du processus d'adoption et de mise en œuvre.

Type d'activité	IPSASB	Organismes de comptables professionnels	Gouverne-ments	Consultants /Experts-conseils	Organisations supranationales et régionales	Audi-teurs
Promotion de l'adoption	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Soutien à la mise en œuvre						
- Soutien financier			✓		✓	
- Développement des capacités		✓	✓	✓*	✓*	
- Directives techniques	✓	✓*	✓			✓
- Guides pratiques		✓*	✓	✓	✓*	✓*
- Perfectionnement professionnel continu		✓	✓			

* Ces parties ne jouent pas de rôle principal, mais pourraient exercer une influence et apporter leur concours.

Promotion de l'adoption

Les ressources dont dispose l'IPSASB limitent la mesure dans laquelle il peut promouvoir l'adoption des normes IPSAS auprès des différentes administrations. Cependant, l'IPSASB possède un programme de sensibilisation dynamique qui est axé sur la présentation d'exposés à des conférences et la participation à des réunions locales clés, afin d'appuyer le travail des adoptants et des personnes chargées de la mise en œuvre des normes à l'échelle locale. Vu l'essor récent de l'adoption des normes IPSAS dans le monde et les indices qui donnent à penser que cet essor se poursuivra au cours de la période de 2019 à 2023, il importe que le président, les membres, les conseillers techniques et le personnel de l'IPSASB poursuivent la mise en œuvre du programme de sensibilisation et de mobilisation afin d'appuyer les efforts déployés par les organismes qui :

- envisagent d'adopter et de mettre en œuvre les normes;
- sont déjà en voie d'adopter et de mettre en œuvre les normes;
- ont déjà adopté et mis en œuvre les normes.

Il est essentiel de s'impliquer directement vu que les besoins des groupes concernés diffèrent en fonction de l'état d'avancement de l'adoption des normes.

L'IPSASB reconnaît que certaines administrations n'ont pas toutes les compétences en comptabilité du secteur public nécessaires pour mettre en œuvre les normes IPSAS et s'y conformer. De plus, s'assurer que les utilisateurs des normes comprennent bien les informations communiquées est un défi constant. L'IPSASB relève ce défi en menant diverses activités de sensibilisation. Il veut ainsi influencer d'autres groupes œuvrant dans le secteur élargi de la gestion des finances publiques en vue de veiller à la coordination des activités menées et à la prise en compte des besoins des administrations. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, l'IPSASB s'efforce surtout de renforcer en continu les relations stratégiques régionales établies dans le cadre des tables rondes régionales organisées au cours de la consultation sur la Stratégie et le Programme de travail. L'IPSASB pourra ainsi obtenir des commentaires en temps réel sur son Programme de travail et les groupes concernés pourront faire connaître les problèmes qu'ils rencontrent dans la pratique, surtout lors de la mise en œuvre des normes.

Soutien à la mise en œuvre

L'IPSASB a récemment actualisé la norme IPSAS sur la comptabilité de caisse, qui énonce les exigences applicables aux entités du secteur public qui appliquent cette méthode. Le Conseil voulait ainsi régler les problèmes liés à l'adoption et à la mise en œuvre dans la pratique. Ce faisant, il a également précisé qu'il considérait la norme IPSAS sur la comptabilité de caisse comme une étape sur la voie de l'adoption de la comptabilité d'exercice plutôt que comme une fin en soi.

En vue de favoriser l'adoption et la mise en œuvre de la comptabilité d'exercice, l'IPSASB a publié une étude intitulée « *Study 14: Transition to the Accrual Basis of Accounting: Guidance for Public Sector Entities* ». Cette étude se veut un outil pratique pour aider les entités à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent couramment lors de la transition vers la comptabilité d'exercice. Elle se fonde sur l'expérience des administrations qui ont déjà adopté la comptabilité d'exercice. Vu que la version actuelle de l'étude a été publiée en 2010, l'IPSASB estime qu'il y a lieu de la mettre à jour en fonction des changements apportés aux normes IPSAS et d'y intégrer d'autres pratiques exemplaires tirées de l'expérience d'organismes qui ont récemment fait la transition vers les normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice. Des membres des groupes concernés du monde entier ont noté que les difficultés liées à l'adoption et à la mise en œuvre sont des problèmes importants pour ceux qui veulent adopter les IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice et qu'il pourrait être utile d'actualiser et peut-être de reformuler l'« étude 14 » pour aider ceux qui amorcent

cette importante transition. Par conséquent, l'IPSASB collaborera avec d'autres parties pour mettre à jour l'étude 14 afin de traiter les difficultés relevées.

Le personnel de l'IPSASB a accru l'aide qu'il apporte à l'adoption et à la mise en œuvre des nouvelles normes IPSAS au moyen des mesures ci-après :

- la prise en compte explicite des difficultés liées à la mise en œuvre relevées dans le cadre de l'application des IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice au moment d'élaborer des directives d'application propres au secteur public, des exemples illustratifs et des directives de mise en œuvre visant les nouvelles normes ou et/ou au moment d'actualiser et de réviser les normes existantes;
- la création de pages Web de soutien à la mise œuvre visant toutes les nouvelles normes importantes pour faciliter leur diffusion afin que les préparateurs et les utilisateurs puissent facilement comprendre leur incidence probable et le recours à du matériel didactique pour appuyer la mise en œuvre;
- l'établissement d'un groupe de travail chargé de donner des conseils sur un processus approprié et une structure adéquate à adopter pour examiner les questions de mise en œuvre et d'interprétation d'une manière efficace sur le plan des ressources.
- la rédaction de sommaires (« Aperçu ») pour tous les documents et les prises de position importants sur les normes IPSAS;
- la diffusion de webinaires sur les consultations importantes et les prises de position définitives;
- la publication d'un manuel annuel, qui regroupe dans un seul document toutes les prises de position de l'IPSASB en vigueur;
- la diffusion de documents Questions-Réponses du personnel soulignant divers éléments des normes IPSAS qui sont pertinents pour leur mise en œuvre, par exemple les Questions-Réponses publiées récemment sur la notion d'importance relative (seuil de signification);
- l'élaboration de documents de formation et la réalisation de diverses activités de formation de portée limitée pour favoriser l'acquisition d'une compréhension sur les normes IPSAS.

Thème E : Promouvoir les avantages de la comptabilité d'exercice pour renforcer la gestion des finances publiques

Le passage aux normes IPSAS offre de nombreux avantages, notamment renforcer la gestion des finances publiques et favoriser les objectifs de développement durable. Afin de maximiser ces avantages, l'IPSASB estime que les informations fondées sur la comptabilité d'exercice (idéalement sur les IPSAS) devraient avoir le plus d'utilisations possible. La figure 3 illustre les divers utilisateurs possibles et une variété d'utilisations de l'information fondée sur la comptabilité d'exercice dans le secteur de la gestion des finances publiques.

Figure 3 : Utilisations/utilisateurs de la comptabilité d'exercice dans le domaine de la gestion des finances publiques

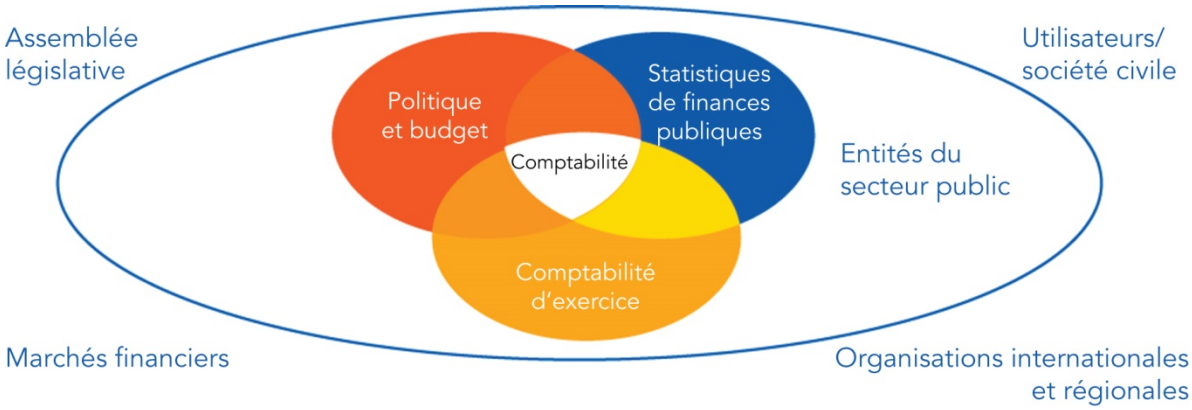

D'autres organisations internationales et régionales diffusent des directives, exercent un leadership éclairé ou influencent autrement l'utilisation de l'information fondée sur la comptabilité d'exercice dans les domaines plus vastes de la gestion des finances publiques. L'IPSASB estime qu'il est primordial de nouer des relations avec ces organisations afin de les faire profiter de ses compétences en comptabilité d'exercice et ainsi d'élargir l'utilisation des informations fondées sur la comptabilité d'exercice lors de la gestion des finances publiques et de mieux harmoniser les exigences de ces différents groupes d'utilisateurs. En retour, les connaissances et l'expertise de ces utilisateurs peuvent influer sur les travaux de l'IPSASB. Dans de nombreux cas, l'IPSASB entretient déjà des relations avec ces organisations par l'intermédiaire de ses structures de contrôle et de conseil, ainsi que dans le cadre de leurs fonctions d'observateur auprès de l'IPSASB.

Récemment, l'IPSASB s'est employé à mener des actions de sensibilisation plus officielles et a participé activement aux forums organisés dans ce domaine, notamment :

- le Symposium annuel de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la comptabilité d'exercice dans le secteur public;
- des prises de contact avec les spécialistes des statistiques de finances publiques en participant aux travaux du Comité consultatif des statistiques de finances publiques du FMI;
- la participation au séminaire donné conjointement par le FMI, la Banque mondiale et l'IPSASB : Transparence et au-delà – Exploiter le pouvoir de la comptabilité d'exercice dans la gestion des finances publiques;

- le Forum de la gouvernance de la Banque mondiale;
- les activités et la participation aux réunions de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI);
- divers dialogues et discussions en continu avec les normalisateurs régionaux qui envisagent d'utiliser les IPSAS dans leur référentiel d'information financière.

L'IPSASB estime que ses activités de promotion de l'accroissement de l'utilisation de la comptabilité d'exercice dans la gestion des finances publiques devraient progresser grâce aux mesures suivantes :

- des travaux complémentaires auprès des acteurs de la gestion des finances publiques en vue de réduire les écarts inutiles entre les normes IPSAS et les statistiques de finances publiques et ainsi faciliter l'utilisation de données IPSAS aux fins de l'établissement de statistiques de finances publiques, et par le fait même, de leur utilisation pour étayer les décisions relatives aux politiques macroéconomiques et budgétaires;
- la participation à des activités liées à la gestion des finances publiques organisées par des organisations internationales et régionales;
- la participation à des cours de formation et à d'autres activités « internes » organisées pour le personnel de ces organisations dans le but de les sensibiliser aux normes IPSAS et de diffuser des connaissances;
- la formulation de commentaires sur les directives et les documents de réflexion pendant leur élaboration et la participation aux travaux de groupes de travail pertinents.

Ces initiatives seront complétées et appuyées par l'approche de mobilisation régionale que l'IPSASB prévoit adopter dans le cadre du thème D.

Gestion de la mise en œuvre de la Stratégie et du Programme de travail pour 2019-2023

Les normes IPSAS favorisent la présentation d'une information financière de qualité supérieure dans le secteur public à l'échelle internationale parce qu'elles sont :		
reconnues mondialement	conçues expressément pour le secteur public	définies en toute indépendance selon une procédure officielle rigoureuse

La Stratégie et le Programme de travail pour 2019-2023 sont ambitieux. Ils tireront parti de toutes les ressources de l'IPSASB en vue de diffuser, en temps opportun, des normes de qualité supérieure. L'IPSASB dispose actuellement des ressources suivantes :

- Dix-sept membres volontaires (et leurs conseillers techniques) et un président indépendant salarié qui, ensemble, consacrent environ 13 000 heures par année aux travaux du Conseil.
- Une équipe administrative et technique de neuf employés expérimentés qui travaillent à temps plein et des structures et processus administratifs qui sont appuyés par l'IFAC.
- Un budget annuel de fonctionnement[13] qui permet de financer la dotation en personnel, l'organisation de réunions, les déplacements et les autres frais directs associés aux activités dont l'IPSASB a besoin pour mettre en œuvre sa Stratégie et son Programme de travail.

Il est prioritaire pour la direction de l'IPSASB d'assurer la gestion de la mise en œuvre de la Stratégie de l'IPSASB et du Programme de travail dans le respect de ces ressources limitées et en tenant dûment compte de l'environnement extérieur dans lequel le Conseil fonctionne. Les principaux secteurs d'intérêt sont les suivants :

La reconnaissance internationale

La bonne réputation de l'IPSASB et l'adhésion aux normes IPSAS de par le monde — Mesures à prendre :

- Engagement continu visant à assurer à la fois la qualité et la rapidité de diffusion des nouvelles normes, notamment définir des normes de qualité supérieure, fondées sur des principes, qui sont utilisables et fournissent aux adoptants des informations pertinentes et une image fidèle.
- Effectuer des nominations dans le cadre d'un processus indépendant qui favorise et assure la diversité[14] et permet ainsi à l'IPSASB d'avoir un mélange diversifié de membres possédant les compétences, les ressources et la capacité nécessaires pour contribuer aux projets prévus dans le Programme de travail.
- Attirer, former et fidéliser un personnel diversifié, très compétent et qui est bien informé.

[13] L'IPSASB bénéficie du concours de la Banque asiatique de développement, de Comptables professionnels agréés du Canada, du New Zealand External Reporting Board et des gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Zélande. L'International Federation of Accountants (IFAC) assure l'organisation des structures et processus qui appuient les activités de l'IPSASB.

[14] L'IPSASB valorise la diversité parmi ses membres et son personnel. Il s'efforce en permanence d'améliorer la diversité de ses membres qui sont sélectionnés selon le principe de « la meilleure personne pour le poste », le critère principal étant la qualité et les aptitudes individuelles du candidat par rapport au poste pour lequel il est nommé. Toutefois, le processus de sélection vise également à établir un équilibre entre les qualifications personnelles et professionnelles d'un candidat et les besoins en matière de représentation, notamment l'équilibre entre les sexes, la représentation géographique, le secteur de la profession comptable, la connaissance des arrangements institutionnels en vigueur au sein de l'administration, la taille de l'organisation, et le niveau de développement économique.

Spécificités du secteur public

Directives propres au secteur public pertinentes et ciblées — Mesures à prendre :

- Collaborer avec les organismes nationaux d'établissement des normes comptables pour le secteur public et l'IASB pour tirer parti de leurs travaux et leurs ressources, notamment de l'aide de leurs personnels lorsque cela est possible.
- Faire appel à des groupes de travail pour mener à bien les travaux de normalisation.
- Optimiser le temps en séance plénière de l'IPSASB en trouvant un juste équilibre entre les débats sur les facteurs stratégiques et techniques et l'amélioration en continu de documents efficaces et axés sur les dossiers à l'étude.

Une procédure officielle rigoureuse

L'intérêt public comme axe privilégié d'action — Mesures à prendre :

- Avoir des processus clairement documentés qui sont revus et surveillés par le comité sur l'intérêt public (PIC).
- Mener des consultations publiques officielles à l'étape des exposés-sondages (et du document de consultation, s'il y a lieu).
- Nouer un dialogue approfondi et dynamique sur la gouvernance avec le PIC et le groupe consultatif de l'IPSASB, notamment prendre des mesures ciblées et adaptées pour donner suite à leurs avis, observations et recommandations et s'attacher de manière indéfectible à établir des normes de qualité supérieure qui servent l'intérêt public.

Efficacité fonctionnelle et stabilité — Mesures à prendre :

- Organiser et mener les réunions de l'IPSASB et d'autres activités de la manière la plus efficace, efficiente et opportune possible.
- Avoir recours à l'IPSASB, à son personnel et à d'autres ressources de manière ciblée et efficace.
- Entretenir des rapports avec les bailleurs de fonds actuels et rester constamment à l'affût de nouvelles stratégies pour augmenter et élargir les modes de financement.

Activités vigoureuses de sensibilisation et de communication auprès des groupes concernés — Mesures à prendre :

- Élaborer et diffuser des produits de communication utiles, comme des aperçus et des questions-réponses, des webinaires et des podcasts, par exemple pour expliquer des éléments complexes.
- Mettre en œuvre un vaste programme de sensibilisation faisant appel au président, aux membres et au personnel.
- Mettre à profit diverses plateformes, comme les forums des normalisateurs dans le secteur public en vue de débattre de dossiers nationaux qui présentent un intérêt pour la communauté internationale.
- Avoir recours aux technologies pour favoriser la participation aux réunions, par exemple diffuser les séances clés des réunions en direct lorsque cela est possible.

L'IPSASB continuera de suivre l'évolution de la situation à l'extérieur et d'évaluer comment les changements peuvent influer sur les modalités de la mise en œuvre de son objectif stratégique. Le Conseil surveillera notamment l'alourdissement de sa charge de travail à mesure que l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS se généraliseront.

Les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), les exposés-sondages, les documents de consultation, les énoncés de pratiques recommandées et autres publications de l'IPSASB sont publiés par l'IFAC, qui est titulaire des droits d'auteur s'y rattachant.

L'IPSASB et l'IFAC déclinent toute responsabilité en cas de préjudice subi par toute personne qui agit ou s'abstient d'agir en se fiant à la présente publication, que ledit préjudice soit attribuable à une faute ou à une autre cause.

Les appellations «International Public Sector Accounting Standards Board», «International Public Sector Accounting Standards», «Recommended Practice Guidelines», «International Federation of Accountants», les sigles «IPSASB», «IPSAS», «RPG», «IFAC», ainsi que les logos de l'IPSASB et de l'IFAC sont des marques de commerce de l'IFAC ou des marques de commerce ou de service déposées de l'IFAC, aux États-Unis et dans d'autres pays.

Copyright © Septembre 2019 International Federation of Accountants® (IFAC®). Tous droits réservés. La permission écrite de l'IFAC est requise pour reproduire, conserver ou transmettre ce document, ou en faire d'autres utilisations semblables. Contactez: permissions@ifac.org.

ISBN: 978-1-60815-426-5

Publié par: IFAC International Federation of Accountants®

IPSASB International Public Sector Accounting Standards Board®

529 Fifth Avenue, New York, NY 10017
T + 1 (212) 286-9344 **F** +1 (212) 286-9570
www.ipsasb.org